



Association pour la Recherche et les Etudes dans les Maladies Infantiles Graves

Aidez-nous à colorer l'avenir

La force de notre association réside dans ses membres, leur nombre et leur implication.

Rejoignez-nous

Parce que le fonctionnement de l'AREMIG est principalement assuré par des dons privés, nous comptons sur chacun d'entre vous.

Aidez l'AREMIG

Mme, Mr

.....

Adresse

.....
.....
.....
.....

E-mail

.....
.....

Par mon don, j'accepte d'adhérer à l'AREMIG

Oui Non

Ainsi qu'à l'Association Maison des Parents

Oui Non

Adhérer permet d'assister, de participer et de voter à l'Assemblée Générale et confirme votre volonté de soutenir la cause des enfants gravement malades.

¹ Le prélèvement de l'impôt à la source ne change rien, les réductions d'impôts sur vos dons à l'AREMIG sont maintenues.

66% de votre don est déductible de l'impôt dans la limite de 20% du revenu imposable (ainsi un don de 50€ ne vous coûte que 17€).



Coupon à envoyer à :

**AREMIG – Maison des Parents
8 rue du Morvan
54500 VANDOEUVRE**

En remerciement de votre don vous serez régulièrement informé de nos actions par l'envoi de notre « Edito » *. De même vous serez conviés à l'Assemblée Générale de **votre** association.

L'A.R.E.M.I.G. Association Reconnue d'Utilité Publique, œuvre depuis 1982 pour 3 missions importantes :

- L'aide aux enfants gravement malades
- L'aide aux familles de ces enfants
- L'aide à la recherche en oncologie pédiatrique

*Si vous ne le souhaitez pas, vous pouvez exprimer votre refus par voie postale ou par mail.
Plus d'informations sur la protection de vos données sur www.aremig.org

A.R.E.M.I.G.
Maison des Parents
8 rue du Morvan
54500 VANDOEUVRE
Tél : 03 83 44 72 72

Mail : contact@aremig.org
Site : www.aremig.org

FaceBook : [@AssociationAremig
Instagram : \[aremig_maisondesparents\]\(https://www.instagram.com/aremig_maisondesparents\)](https://www.facebook.com/AssociationAremig)